

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2585

23 septembre 2015

SOMMAIRE

CGH Europe S.à r.l.	124074	Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	124040
CGH Europe S.à r.l.	124051	Herald Ludwigshafen S.à r.l.	124037
CSP Lytham S.à r.l.	124067	Hess Capital Corporation, S. à r.l.	124040
Dienes International Beteiligungsgesellschaft mbH	124078	HOFFMANN-THILL Centrale d'achats S.à r.l.	124037
DV III General Partner S.A.	124080	HOFFMANN-THILL Léon Sàrl	124037
E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l.	124080	Hoffmann-Thill Marisca Sàrl	124038
E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l.	124080	Hoffmann - Thill Noma S.à r.l.	124038
Genepart S.à r.l.	124042	Hoffmann-Thill Topaze S.à r.l.	124038
GENERATOR Investments S.A.	124039	Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.	124037
Gestprom S.à r.l.	124039	Holding Financière Céleste S.A.	124036
Global Media Systems S.A.	124036	Hopewell S.V. S.C.A.	124037
Global Water Solutions S.à r.l.	124036	Hottinger Luxembourg S.A.	124040
GORK GmbH	124036	HSBC Global Investment Funds	124041
GP Tex Sàrl	124034	I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	124038
Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	124035	Immo Ansay & Menster S.à r.l.	124038
GS Car Rental HK Limited S.à r.l.	124035	Indigo Indonesia Investments S.à r.l.	124039
GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l.	124035	Indigo Indonesia Investments S.à r.l.	124038
GS Car Rental Lux II S.à r.l.	124034	Indimmo Luxembourg S.A.	124039
GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l.	124036	Interdate S.A.	124039
GTPE Invest S.A.	124035	Interdean Daleiden S.A.	124039
Herald Bad Kreuznach S.à r.l.	124034	Jamiva S.A.	124041
Herald Bersenbrück S.à r.l.	124034	Osy Technologies S.à r.l.	124041
Herald Bramsche S.à r.l.	124040	TR S.A.	124080

Herald Bad Kreuznach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.892.*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015*

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015 que:

Monsieur Jeremy Vickerstaff a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Olivier Mortelmans, né le 25 août 1957 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement au 37c avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134785/16.

(150146331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Herald Bersenbrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.897.*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015*

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015 que:

Monsieur Jeremy Vickerstaff a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Olivier Mortelmans, né le 25 août 1957 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement au 37c avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134786/16.

(150146330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GS Car Rental Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.874.427,02.**Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 154.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux II S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015134775/12.

(150146401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GP Tex Sàrl, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 175.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015134771/10.

(150146505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 46.385.415,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.089.

—
Veuillez prendre note des changements suite aux résolutions des Associés de la Société en date du 04 août 2015:

- Démission de Monsieur James Robert Rozon, en qualité de gérante de classe A de la société à compter du 29 juin 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Mas

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015134772/13.

(150145434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GS Car Rental HK Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 184.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS CAR RENTAL HK LIMITED S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015134773/12.

(150146614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 184.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS CAR RENTAL HK PARALLEL LIMITED S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015134774/12.

(150146613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GTPE Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 168.474.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 juin 2015 à Weiswampach

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Gregor FRECH BS de son poste d'administrateur-délégué avec effet à ce jour,

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement;

- Madame Tina FRECHES, née le 09/02/1992 à Malmedy (BE) et demeurant à B-4780 Saint-Vith, 47, Bahnallee en tant qu'administrateur-délégué. Son mandat prendra effet à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2020 et qui se tiendra en 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2015134779/17.

(150146159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Global Water Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor.
R.C.S. Luxembourg B 118.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134767/9.
(150146177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GORK GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 114.363.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 21 mai 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, a prononcé et ordonné la clôture pour absence d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société GORK GmbH, ayant au son siège social à L - 4384 Ehleringen, Zare-Ouest.

Pour original
Me Vittoria DE MICHELE
Le liquidateur

Référence de publication: 2015134769/14.
(150146294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.051,98.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 151.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2015134777/12.
(150146413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Global Media Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 42.390.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134766/10.

(150145209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Holding Financière Céleste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 85.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134793/9.

(150145450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Herald Ludwigshafen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.800,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.887.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015 que:

Monsieur Jeremy Vickerstaff a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Olivier Mortelmans, né le 25 août 1957 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement au 37c avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134791/16.

(150146456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 172.656.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015134792/10.

(150145780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hopewell S.V. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 173.812.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134794/10.

(150145622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

HOFFMANN-THILL Centrale d'achats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 29.721.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134811/9.

(150146270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

HOFFMANN-THILL Léon Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 6, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 40.795.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134813/9.

(150146267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hoffmann - Thill Noma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 83.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134810/9.

(150146269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hoffmann-Thill Marisca Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 91-93, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 40.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134814/9.

(150146266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hoffmann-Thill Topaze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7525 Mersch, Centre Commercial TOPAZE.

R.C.S. Luxembourg B 47.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134815/9.

(150146271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134839/9.

(150145962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Immo Ansay & Menster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 5, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 182.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134845/9.

(150146488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Indigo Indonesia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.792.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134851/9.

(150146579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Indigo Indonesia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.792.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134850/9.

(150146578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Indimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 127.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134852/9.

(150145827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Interdate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134853/9.

(150146146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Interdean Daleiden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134854/9.

(150145832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Gestprom S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 141.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134763/9.

(150145680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

GENERATOR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.619.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134761/9.

(150146006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.894.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015 que:

Monsieur Jeremy Vickerstaff a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Olivier Mortelmans, né le 25 août 1957 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement au 37c avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134788/16.

(150146329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.700,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.436.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 août 2015 que:

Monsieur Jeremy Vickerstaff a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Olivier Mortelmans, né le 25 août 1957 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement au 37c avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134790/16.

(150146457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hottinger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 37.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elo ROZENCWAJG
Administrateur

Référence de publication: 2015134818/11.

(150145478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hess Capital Corporation, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HESS CAPITAL CORPORATION, S à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015134806/11.

(150146141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 31 juillet 2015 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2016:
 - Madame Joanna Munro (demeurant au Royaume-Uni, 78 St James' Street, SWA 1HL Londres)
2. L'Assemblée a réélu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection ordinaire qui se tiendra en 2016:
 - Madame Eimear Cowhey (demeurant en Irlande, 2 Greygates, Mount Merrion, Dublin 4);
 - Monsieur Michael Boehm (demeurant en Allemagne, 21/23 Königsallee, 40212 Düsseldorf);
 - Monsieur Jean de Courrèges (demeurant au Luxembourg, 2 rue Jean l'Aveugle, 1148, Luxembourg);
 - Monsieur Peter Dew (demeurant au Royaume-Uni, 1 Camera Place Londres SW10 OBJ);
 - Monsieur George Efthimiou (demeurant au Royaume-Uni, 78 St James' Street, SW1 A 1HL Londres);
 - Monsieur Dean Lam (demeurant à l'Ile Maurice, 6th Floor, 18, CyberCity, Ebène);
 - Monsieur John Li (demeurant au Luxembourg, 19 rue Bitburg, 1273 Luxembourg)
3. L'Assemblée a élu PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, dont le siège social se situe 2 rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS

HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2015134819/26.

(150146558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Jamiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 170.324.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 8 octobre 2014

Le Conseil d'administration a décidé de nommer la société FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80232, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134874/13.

(150146528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Osy Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.949.240,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.226.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 5 août 2015

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique que:

- Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat de gérant de classe B en date du 30 juillet 2015;
- Madame Natalia Venturini, née le 22 mai 1970 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 30 juillet 2015, pour un mandat à durée illimitée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135984/15.

(150147173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Genepart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 200.016.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the seventh of September,

Before the undersigned, Maître Karine REUTER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Real Estate Services Comm. VA, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Zwaanhofweg 10, 8900 Ieper, Belgium, registered with the Crossroads Bank for Enterprises, under number 886.354.821,

here represented by Zuzanna ZIELINSKA ROUSSEAU, whose professional address is L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen by virtue of a power of attorney given on

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Genepart S.à r.l.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations in, and the management as managing general partner (associé commandité gérant) of Luxembourg or foreign limited partnerships.

3.2. The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and manage those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in accordance with the Law.

6.2. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the General Meeting.

6.3. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) holder per share.

6.4. The Company may acquire its own shares within the meaning of article 49-2 of the Law subject to, and in accordance with, the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. Composition of the board of managers

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least two (2) members. The managers need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the managers and determine their number, their remuneration and the term of their office. Managers cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

(iii) Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a manager, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a manager becomes vacant, the other managers, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new manager is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more managers, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more managers, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those manager(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) managers, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A managers may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A managers and one or several class B managers. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the managers present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A manager who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The manager concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole manager.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single manager until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the managers, some managers or any manager should be read as a reference to that sole manager, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole manager must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting

forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the thirty-first 31st of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers and manager(s) to the Company.

12.3. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

15.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

International Real Estate Services Comm. VA, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to (i) pay them by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. To appoint Mrs. Zuzanna Zielinska-Rousseau, born on 13 August 1977 in Chojnice, Poland and Mr. Freddy de Petter, born on 29 August 1958 in Berchem, Belgium, as the managers of the Company for a period of one (1) year;
2. To establish that the registered office of the Company is located at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le sept septembre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Real Estate Services Comm. VA, une société de droit belge, ayant son siège social au Zwaanhofweg 10, 8900 Ieper, Belgique, et inscrite auprès du Crossroads Bank for Enterprises sous le numéro 886.354.821 (le Souscripteur) ici représentée par Zuzanna ZIELINSKA ROUSSEAU

employé privée, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steinchen en vertu d'une procuration donnée le

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sous la dénomination de «Genepart S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations dans, et la gestion en tant qu'associé commandité gérant de sociétés en commandites luxembourgeoises ou étrangères.

3.2. La Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont en conformité avec la loi.

6.2. La propriété d'une action emporte acceptation implicite des Statuts et les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.

6.3. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) titulaire par action.

6.4. La Société peut acquérir ses propres actions au sens de l'article 49-2 de la loi sous réserve et en conformité avec la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1. Composition du conseil de gérance

(i) La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux (2) membres. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les gérants et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

(iii) Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que un gérant, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission de gérant. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'un gérant, la majorité des gérants restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou gérants, dirigeants, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs gérants, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) gérant(s) pendant l'exercice social de référence.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérants peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérants afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les Résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérants de classe B vote en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs gérants de classe A et d'un ou de plusieurs gérants de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les gérants présents ou représentés à l'assemblée, ou par le secrétaire (le cas échéant).

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout gérant qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. Le gérant en cause ne peut prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale, avant tout vote sur une quelconque résolution.

7.4. Représentation

(i) La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérants.

(ii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne (s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Gérant unique.

8.1 Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un gérant unique jusqu'à l'Assemblée Générale suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants, à quelques gérants ou à un quelconque gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet gérant unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son gérant unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et à l'heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à l'assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à l'assemblée.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen des formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont considérés comme nuls.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations indiquent la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ainsi que les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'actionnaire unique; et les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des dirigeants, gérants envers la Société.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint un montant égal dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation, s'il y en a un, résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visio-conférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu par les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

International Real Estate Services Comm. VA, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cent euros Euros (EUR 1.300.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, née le 13 août 1977, à Chojnice, Pologne, de résidence professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Monsieur Freddy de Petter née le 29 August 1958 à Berchem, Belgique, sont nommés en qualité de gérants de la Société pour une durée de un (1) an.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de la partie comparante.

Signés: Z. ZIELINSKA ROUSSEAU, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20319. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154865/517.

(150170621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

CGH Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.012.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 184.857.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 67 549 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CGH Europe S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184 857, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 24 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2014 number 1152. The articles of association have last been amended by a deed enacted by the undersigned notary on 15 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the issuance of a new class of shares and subsequent restatement of the Company's articles of association;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000,000 (three million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,012,500 (five million twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 3,000,000 (three million) new class B shares each with a nominal value of EUR 1 (one Euro) subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 3,143,530 (three million one hundred forty-three thousand five hundred thirty Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
4. Subscription and payment by Carmignac Gestion Luxembourg S.A. of the new class B shares by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing shares issued by the Company as class A shares and to authorize the Company to issue shares of a new class of shares, namely class B shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, having specific financial rights.

For this purpose, it is resolved to restate the articles of association of the Company (the "Articles"), so as to read as follows:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "CGH Europe S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates);
- (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro), represented by 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares"). The Company is allowed to create a new classes of shares, namely the class B shares and issue shares in such class with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares").

The Class A Shares and the Class B Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and allocated to a specific share premium account dedicated to the Class of Shares concerned. Such share premium shall be exclusively reserved and reimbursed, to the benefit of the holder of such shares.

The Class A Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based on the value of and all incomes received by the Company from all the assets of the Company with the exception of the Underlying Assets (as defined below) less any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) attributable to these assets (the "Class A Specific Net Result").

The Class B Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of and all incomes received by the Company from its ownership in the shares of (i) Carmignac Deutschland GmbH, (ii) Carmignac Italia SRL and (iii) CG Schweiz AG (the "Underlying Assets").

The specific net result allocated to the Class B Shares shall be equal to any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived (as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations) from the Underlying Assets, including income derived from the Underlying Assets and any capital gain upon disposal of all or part of said Underlying Assets, less any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) in relation to the Company's holding of the Underlying Assets (the "Class B Specific Net Result") subject to prior payment of any debt.

In addition to the balance sheet of the Company to be drawn up each year by the board of managers or the sole manager (as the case may be), the latter shall record for each Class of Shares the specific net results of each Class of Shares on the basis of the results of the Underlying Assets (the "Cost Accounts"). The Cost Accounts will allow determining the specific net result for each Class of Shares (the "Specific Net Result").

The financial rights and conditions attached to each Class of Shares are further detailed in Article 21, 22 and 24.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all or part of the shares in issue in such Class(es).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as such term is defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and Cost Accounts. The Available Amount for each of the Classes of Shares shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation provided however that the Available Amount shall never be lower than zero.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount	<p>means for a Class of Shares (i) the total amount of the Specific Net Result (including carried forward profits) to the extent the Class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (ii) any freely distributable share premium paid on such Class of Shares and other freely distributable reserves relating to such Class of Shares including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (iii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) related to such Class of Shares and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts and Cost Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount</p> <p>NP= net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, stemming from the Class of Shares to be redeemed</p> <p>P= any freely distributable share premium paid on shares issued in such Class of Shares and other freely distributable reserves related to such Class of Shares</p> <p>CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled</p> <p>L= losses (including carried forward losses) relating to the Class of Shares to be cancelled</p> <p>LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles</p>
Cancellation Value Per Share	<p>means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.</p>
Interim Accounts	<p>means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.</p>
Interim Account Date	<p>means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares.</p>
Total Cancellation Amount	<p>shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.1 of the Commercial Companies Law, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for the Class of Shares shall be the Available Amount of such Class of Shares as at the time of its cancellation. Nevertheless the sole manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits deriving from the Class of Shares to be redeemed (including carried forward</p>

profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved) and the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d'entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Specific Net Result as shown by the Cost Accounts may be distributed to the shareholders of the relevant Class of Shares of the Company or be carried forward.

The distribution of the Specific Net Result shall not exceed the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below).

In any case, dividends can only be distributed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law (the "Maximum Amount Distributable").

Should a Specific Net Result be negative for a financial year, the holder(s) of the concerned Class of Shares would not be entitled to receive any dividend for the said financial year and the negative Specific Net Result attached to that Class of Shares shall be deducted from the Specific Net Result to be attributed to that Class of Shares for the subsequent financial years.

Should a Specific Net Result be positive for a financial year but superior to the Maximum Amount Distributable, the holder(s) of such Class of Shares would be entitled to the Maximum Amount Distributable divided by the number of outstanding shares in the concerned Class of Shares.

The positive Specific Net Result that the shareholders of the Company would resolve not to distribute or would not be in position to distribute due to the Maximum Amount Distributable would be added to the Specific Net Result attributable to that Class of Shares for the subsequent financial years and would be exclusively reserved to that Class of Shares.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Interim dividends shall be distributed on the basis of the Cost Accounts and the Specific Net Result for each Class of Shares in the same manner as described in Article 21 above.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Specific Net Result as included in the Cost Accounts so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as with the distribution rules set for dividend distribution in Article 21.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000,000 (three million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,012,500 (five million twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 3,000,000 (three million) new class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each to the Sole Shareholder (the "New Class B Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 3,143,530 (three million one hundred forty-three thousand five hundred thirty Euro) payable on the class B share premium account of the Company (the "Class B Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Class B Shares and the Class B Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder represented as stated here above, who declares to subscribe to the New Class B Shares. The issuance of the New Class B Shares is also subject to the payment of the Class B Share Premium. The New Class B Shares and the Class B Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Class B Shares and the payment of the Class B Share Premium consists of 20 % (twenty percent) of the following portfolio of shares:

- 25,000 (twenty five thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each in CARMIGNAC Deutschland GmbH, a company existing under the laws of Germany, having its registered office located at Junghofstrasse 18-26, 60311 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Register of Frankfurt am Main under number HRB 92565;

- a quota having a nominal value of EUR 10,000 (ten thousand Euro), equal to the entire corporate capital of CARMIGNAC ITALIA S.r.l., a limited liability company existing under the laws of Italy, having its registered office located at Piazzale Luigi Cadorna, 4 cap, 20123 Milan, Italy, registered with the ordinary section of the Register of the Enterprises of Milan, Tax Id. no. 07927710967 and VAT no. 07927710967, REA MI- no. 1991236;

- 100 (one hundred) shares having a nominal value of CHF 1,000 (one thousand Swiss Franc) each in CARMIGNAC Schweiz AG, a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office located at Talstrasse 65, 8001 Zurich, Switzerland, registered with the Register of the canton of Zurich under number CHE-422.262.734.

Valuation

The value of Contribution amounts to EUR 6,143,530 (six million one hundred forty-three thousand five hundred thirty Euro).

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the Contributions' existence has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Maxime Carmignac, with professional address at 29-30 Cornhill, EC3V 3NF; London, United Kingdom; and
- b) Mr. Eric Le Coz, with professional address at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

all represented here by Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statements of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of these Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A.: 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) class A shares and 3,000,000 (three million) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that all the 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) class A shares and 3,000,000 (three million) class B shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 5,012,500 (five million twelve thousand five hundred Euro), represented by 5,012,500 (five million twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) class A shares (the "Class A Shares") and 3,000,000 (three million) class B shares (the "Class B Shares").

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.549 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de CGH Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.857, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2014 numéro 1152. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 15 juillet 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II - Les 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'émission d'une nouvelle classe de parts sociales et refonte subséquente des statuts de la Société;
 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cents Euros) à 5.012.500 EUR (cinq millions douze mille cinq cents Euros) par l'émission de 3.000.000 (trois millions) de nouvelles parts sociales de classe B chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 3.143.530 EUR (trois millions cent quarante-trois mille cinq cent trente Euros), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;
 4. Souscription et paiement par Carmignac Gestion Luxembourg S.A. des nouvelles parts sociales de classe B au moyen d'un apport en nature;
 5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
 7. Divers.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de reclassifier les parts sociales existantes de la Société en parts sociales de classe A et d'autoriser la Société à émettre une nouvelle classe de parts sociales, respectivement les parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, ayant des droits financiers spécifiques.

A cette fin, il est décidé de refondre les statuts de la Société (les «Statuts»), afin de les lire comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «CGH Europe S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- (7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cents Euros) représenté par 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»). La Société est autorisée à créer une nouvelle classe de parts sociales, respectivement les parts sociales de classe B et d'émettre des parts sociales dans une telle classe d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, ou individuellement une «part sociale».

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales sera attachée à ces parts sociales et allouée à un compte de prime d'émission spécifique dédié à la Classe de Parts Sociales concernée. Cette prime d'émission sera exclusivement réservée et remboursée au profit du détenteur de ces parts sociales.

Les Parts Sociales de Classe A confèrent à leur(s) détenteur(s) les droits financiers basés sur la valeur de, et les revenus perçus par la Société provenant de, tous les actifs de la Société à l'exception des Actifs Sous-Jacents (tel que défini ci-dessous) diminués de toutes dettes, coûts et dépenses (y compris, mais non limité aux dépenses d'administration, provisions pour dettes fiscales) imputables à ces actifs (le «Résultat Net Spécifique de la Classe A»).

Les Parts Sociales de Classe B confèrent à leur(s) détenteur(s) les droits financiers basés uniquement sur la valeur de, et les revenus perçus par la Société provenant de, sa détention de parts sociales dans (i) Carmignac Deutschland GmbH, (ii) Carmignac Italia SRL et (iii) CG Schweiz AG (les «Actifs Sous-Jacents»).

Le résultat net spécifique alloué aux Parts Sociales de Classe B est égal à tout revenu ou produit réalisé par la Société sur, ou tout actif dérivé (résultant d'un échange d'actifs, une fusion, un apport en nature, ou des opérations similaires) des Actifs Sous-Jacents, y compris le revenu qui découle des Actifs Sous-Jacents et les gains réalisés sur la cession de tout ou partie des Actifs Sous-Jacents, diminués de toutes dettes, coûts et dépenses (y compris, mais non limité aux dépenses d'administration, provisions pour dettes fiscales) en rapport avec la détention par la Société des Actifs Sous-Jacents (le «Résultat Net Spécifique de la Classe B») moyennant le paiement préalable de toute dette.

En plus du bilan de la Société devant être établi chaque année par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), ce dernier devra enregistrer, pour chaque Classe de Parts Sociales, les résultats nets spécifiques de chaque Classe de Parts Sociales sur base des résultats des Actifs Sous-Jacents (les «Comptes de Coûts»). Les Comptes de Coûts permettront de déterminer le résultat spécifique net pour chaque Classe de Parts Sociales (le «Résultat Net Spécifique»).

Les droits financiers et les conditions attachés à chaque Classe de Parts Sociales sont détaillés plus amplement aux Articles 21, 22 et 24.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit au moyen d'une annulation des parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières au moyen du rachat ou de l'annulation de tout ou partie des parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

Dans le cas d'une réduction de capital social au moyen du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, cette Classe de Parts Sociales confère à ces détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales, le droit au Montant Disponible et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (tel que ce terme est défini ci-dessous) pour chaque part de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible sera un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique selon le cas et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires et Comptes de Coûts. Le Montant Disponible pour chacune des Classes de Parts Sociales sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales pertinente au moment de l'annulation, à condition toutefois que le Montant Disponible ne soit jamais inférieur à zéro.

En cas de remboursement et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible	<p>Signifie pour une Classe de Parts Sociales (i) le montant total du Résultat Net Spécifique (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où la Classe de Parts Sociales aurait eu droit à des distributions de dividendes conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté de (ii) toute prime d'émission librement distribuable payée sur cette Classe de Parts Sociales et autres réserves librement distribuables relatives à cette Classe de Parts Sociales incluant tous fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (iii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) relatives à cette Classe de Parts Sociales et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, tels que décrits dans les Comptes Intérimaires et Comptes de Coûts afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:</p> $MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$ <p>où: MD= Montant Disponible BN= bénéfices nets (y compris les profits reportés), incluant les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, découlant de la Classe de Parts Sociales devant être rachetée R= toute prime d'émission librement distribuable payée sur les parts émises dans cette Classe de Parts Sociales et autres réserves librement distribuables relatives à cette Classe de Parts Sociales RC= le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale y relative en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée P= pertes (incluant les pertes reportées) relatives à la Classe de Parts Sociales devant être annulée RL= toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts</p>
Valeur d'Annulation par Part Sociale	signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires correspondants.
Date du Compte Intérimaire	signifie la date qui n'est pas inférieure à 8 (huit) jours avant la date de remboursement et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.
Montant Total d'Annulation	sera le montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) en conformité avec l'article 72.1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation. Néanmoins, le gérant unique ou les gérants (selon le cas) peuvent déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à

condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible et jamais inférieur à la somme des bénéfices nets dérivant de la Classe de Parts Sociales devant être rachetée (incluant les profits reportés en avant et les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés) et le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatifs à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée, après déduction des pertes (incluant les pertes reportées en avant) et toutes sommes devant être placées en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, (ii) ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à tous les associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, à tout moment et «ad nutum», révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer si-

multanément, à la condition qu'une majorité des gérants ne doit jamais assister à la réunion alors qu'ils sont situés dans une même juridiction.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale conformément aux dispositions prévues ci-après.

Le Résultat Net Spécifique tel que reflété dans les Comptes de Coûts peut être distribué aux associés de la Classe de Parts Sociales de la Société concernée ou être reporté.

La distribution du Résultat Net Spécifique ne doit pas excéder le Montant Maximum Distribuible (tel que ce terme est défini ci-dessous).

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi (le «Montant Maximum Distribuible»).

Dans le cas où un Résultat Net Spécifique serait négatif pour un exercice social, le(s) détenteur(s) de la Classe de Parts Sociales concernée ne seraient pas autorisés à recevoir de dividende pour ledit exercice social et le Résultat Net Spécifique négatif attaché à cette Classe de Parts Sociales serait déduit du Résultat Net Spécifique devant être attribué à cette Classe de Parts Sociales pour les exercices sociaux subséquents.

Dans le cas où un Résultat Net Spécifique serait positif pour un exercice social, mais supérieur au Montant Maximum Distribuible, le(s) détenteur(s) de cette Classe de Parts Sociales auraient droit au Montant Maximum Distribuible divisé par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales concernée.

Le Résultat Net Positif que les associés décideraient de ne pas distribuer ou ne seraient pas en position de distribuer en raison du Montant Maximum Distribuible serait ajouté au Résultat Net Spécifique attribuable à cette Classe de Parts Sociales pour les exercices sociaux subséquents et serait exclusivement réservé à cette Classe de Parts Sociales.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts. Les dividendes intérimaires seront distribués sur base des Comptes de Coûts et du Résultat Net Spécifique pour chaque Classe de Parts Sociales de la même manière que décrit à l'Article 21 ci-dessus.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés, avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux associés ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés en proportion du Résultat Net Spécifique tel qu'inclus dans les Comptes de Coûts, de façon à atteindre de manière globale le même résultat économique qu'avec les règles de distribution établies pour une distribution de dividende à l'Article 21.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cents Euros) à 5.012.500 EUR (cinq millions douze mille cinq cents Euros) par l'émission de 3.000.000 (trois millions) de nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 3.143.530 EUR (trois millions cent quarante-trois mille cinq cent trente Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la classe B de la Société (la «Prime d'Emission de Classe B»), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'«Apport»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe B et de la Prime d'Emission de Classe B au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B. L'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe B est également soumise au paiement de la Prime d'Emission de Classe B. Les Nouvelles Parts Sociales de Classe B et la Prime d'Emission de Classe B ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe B et du paiement de la Prime d'Emission de Classe B consiste en 20% (vingt pour cent) du portefeuille de parts suivant:

- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune dans CARMIGNAC Deutschland GmbH, une société existant selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social situé au Junghofstrasse 18-26, 60311, Francfort, Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Francfort sous le numéro HRB 92565;

- un quota ayant une valeur nominale de 10.000 EUR (dix mille Euros) dans CARMIGNAC ITALIA S.r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois d'Italie, ayant son siège social sis à Piazzale Luigi Cadorna, 4 cap, 20123 Milan, Italie, immatriculée auprès du Registre des Entreprises de Milan sous le numéro d'identifiant fiscal 07927710967 et le numéro TVA 07927710967, REA MInuméro 1991236;

- 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 CHF (mille francs suisses) chacune dans CARMIGNAC Schweiz AG, une société existant selon les lois de Suisse, ayant son siège social sis à Talstrasse 65, 8001 Zurich, Suisse, immatriculée auprès du Registre du canton de Zurich sous le numéro CHE-422.262.734.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 6.143.530 EUR (six millions cent quarante-trois mille cinq cent trente Euros).

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

(a) Mme Maxime Carmignac, avec adresse professionnelle au 29-30, Cornhill, EC3V 3NF, Londres, Royaume-Uni; et

(b) M. Eric Le Coz, avec adresse professionnelle au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A.: 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents) parts sociales de classe A et 3.000.000 (trois millions) de parts sociales de classe B, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire acte que les 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents) parts sociales de classe A et les 3.000.000 (trois millions) de parts sociales de classe B mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

Art. 8. Le capital social est fixé à 5.012.500 EUR (cinq millions douze mille cinq cents Euros), représenté par 5.012.500 (cinq millions douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, divisées en 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et 3.000.000 (trois millions) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»).

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133643/889.

(150145157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

CSP Lytham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.058.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and regulated by the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004 as amended, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of eight hundred ninety-three thousand six hundred Euro (EUR 893.600,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145714,

- Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and regulated by the Luxembourg law on securitization dated March 22, 2004 as amended, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-five million three hundred fifty-nine thousand eighty-two Euro (EUR 25.359.082,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145778,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on July 2015.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of CSP Lytham S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at ten thousand Great British Pounds (GBP 10.000,00) represented by one million (1.000.000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0,01) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., prenamed	33.600	GBP 336,00
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., prenamed	966.400	GBP 9.664,00
Total	1.000.000	GBP 10.000,00

The amount of ten thousand Great British Pounds (GBP 10.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Matthew Cottrell, born on November 11, 1972 in Bristol, United Kingdom, having his professional address at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- Mr. David Pearson, born on December 13, 1968 in Washington D.C., United States of America, having his professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, 20004-2505 Washington D.C., United States of America.

Category B managers:

- Ms. Frédérique Duculot, born on May 7, 1978, in Liège, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe Leclercq, born on May 18, 1968 in Liège, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de huit cent quatre-vingt-treize mille six cents Euros (EUR 893.600,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145714,

- Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de vingt-cinq millions trois cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.359.082,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145778,

ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données en juillet 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CSP Lytham S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à dix mille Livres Sterlings (GBP 10.000,00) représenté par un million (1.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire (s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une

telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
CSP II Coinvestment Luxembourg S.à r.l., prénommé	33.600	GBP 336,00
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., prénommé	966.400	GBP 9.664,00
Total	1.000.000	GBP 10.000,00

Le montant de dix mille Livres Sterlings (GBP 10.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- euros.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Matthew Cottrell, né le 11 novembre 1972 à Bristol, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;

- M. David Pearson, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, 20004-2505 Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme. Frédérique Duculot, née le 7 mai 1978, à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133660/366.

(150145114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

CGH Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 184.857.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") having its registered office located at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.549 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of CGH Europe S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 December 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 7 May 2014 number 1152, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.857 (the "Company").

II.- The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 (two million Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 2,000,000 (two million) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Carmignac Gestion Luxembourg S.A. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000,000 (two million Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 2,000,000 (two million) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of a claim in an aggregate amount of EUR 2,000,000 (two million Euro) (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 2,000,000 (two million Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 9 July 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs. Maxime Carmignac, residing professionally at 29-30 Cornhill, London, EC3V 3NF, United Kingdom, manager; and

b) Mr. Eric Le Coz, residing professionally at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A.: 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 2,012,500 (two million twelve thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** Le capital social est fixé à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cent Euros) représenté par 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.”

No other amendments shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.549 (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - L'Associé Unique est l'associé unique de CGH Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2014 numéro 1152, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.857 (la «Société»).

II - Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 EUR (deux millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Carmignac Gestion Luxembourg S.A. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 EUR (deux millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique, précité, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'apport effectué par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'une créance d'un montant total de 2.000.000 EUR (deux millions d'Euros) (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 2.000.000 EUR (deux millions d'Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 9 juillet 2015, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

(a) Mme Maxime Carmignac, résidant professionnellement au 29-30, Bornhill, Londres, EC3V 3NF, Royaume-Uni, gérante; et

(b) M. Eric Le Coz, résidant professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant,

tous représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Carmignac Gestion Luxembourg S.A.: 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cent) parts sociales.

Le notaire acte que les 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 2.012.500 EUR (deux millions douze mille cinq cent Euros), représenté par 2.012.500 (deux millions douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133642/198.

(150145157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Dienes International Beteiligungsgesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 96.663.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of "DIENES INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH" (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in Bettembourg, incorporated by a notarial deed on 29th October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1277 of December 2, 2003.

The articles of association have been modified for the last time by a notarial deed on 6th October 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1327 of December 29, 2004.

The meeting was presided by Mr Frederik Rob, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all 2,000 shares currently in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

a) Transfer of the registered office to L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu and subsequent amendment of article 4 (first paragraph) of the Articles of Incorporation.

b) Acceptance of the resignation of Mr Frank Werres as manager A and appointment of Mr Frederik Rob, Mr Kris Goorts and Mr Joeri Steeman as new managers A.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office to L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu and to amend article 4 (first paragraph) of the Articles of Incorporation as follows:

“The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders.”

Second resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Mr Frank Werres as manager A and to appoint Mr Frederik Rob, Mr Kris Goorts and Mr Joeri Steeman, all with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, as new managers A for an indefinite period.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager A together with a manager B.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft „DIENES INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH“ (die „Gesellschaft“) eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Bettemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen vom 29. Oktober 2003, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1277 vom 2. Dezember 2003 veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde zum letztem Mal durch eine notarielle Urkunde 6. Oktober 2004 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1327 vom 29. Dezember 2004 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Frederik Rob, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der Gesellschaftsanteile ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die von den Bevollmächtigten, den Vorsitzenden, den Schriftführer und den Stimmenzähler und den unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Die erwähnte Liste wird mit der gegenwärtigen Urkunde bei den Behörden registriert werden.

Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich dass alle 2.000 Geschäftsanteile in der Gesellschaft vertreten sind in dieser Versammlung so dass die Versammlung rechtsgültig einberufen wurde und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten kann.

2. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

a) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu und dementsprechende Abänderung von Artikel 4 (Absatz 1) der Satzung.

b) Annahme des Rücktritts von Herrn Frank Werres als Geschäftsführer A und Ernennung von Herrn Frederik Rob, Herrn Kris Goorts und Herrn Joeri Steeman als neue Geschäftsführer A.

Nach Beratung, fasst die Versammlung sodann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu und beschließt Artikel 4 (Absatz 1) der Satzung wie folgt abzuändern:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann an irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Rücktritt von Herrn Frank Werres als Geschäftsführer A anzunehmen und ernennt Herrn Frederik Rob, Herrn Kris Goorts und Herrn Joeri Steeman, alle beruflich ansässig in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu als neue Geschäftsführer A für eine unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers A zusammen mit einem Geschäftsführer B verpflichtet.

Kein anderer Punkt war auf Tagesordnung sodass die Sitzung geschlossen wurde.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie anfangs erwähnt.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an die Komparenten, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. ROB, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23958. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. August 2015.

Référence de publication: 2015133686/96.

(150144456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.213.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015133696/10.

(150145009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

E.V.A.F. Luxembourg (Bifrost) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 126.035.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015133695/10.

(150145010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

DV III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133692/10.

(150145313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

TR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 62.436.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du lundi 17 juin 2015

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer comme Commissaire aux Comptes la The Clover sis 6, rue d'Arlon - Bât.C, L-8399 Windhof inscrite au RCS n° B149293, pour une nouvelle période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de deux mille seize statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2015.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015136181/14.

(150146793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.
